

Conseil Municipal du 7 juin 2022

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame – Avenants, réception des travaux et point sur les financements : La réception des travaux s'est déroulée le 24 mai. Elle est assortie de réserves qui doivent être levées d'ici le 15 juin. D'un point de vue comptable, des avenants réglementaires ont été émis afin de solder convenablement le marché. D'un point de vue financement, le Conseil Régional nous a attribué une dernière subvention attendue d'un montant de 17 174,82 €.

Travaux d'entretien au clocher : Les devis ont été signés pour un montant total HT de 29 820 €. Pour ces travaux, la DRAC nous attribue une subvention de 50% soit 14 910 €. 2 autres dossiers ont été déposés auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental du Finistère pour espérer atteindre un financement de 80% sur ces travaux.

Dénomination et numérotation des accès aux voies : Adressage des voies – Organisation de 2 réunions publiques d'informations : Une 1^{ère} réunion publique s'est tenue le 4 juin dernier en présence d'une soixantaine d'administrés. Des plaques « *numéro de maison* » seront remises gratuitement par la Mairie lors de prochaines permanences. Des plaques indiquant les différents secteurs et lieux-dits seront également apposées dans les prochains mois.

Projet de Maison des Assistantes Maternelles (MAM) : Un point d'étape est fait sur l'avancement du projet. Le bornage de la parcelle doit intervenir prochainement afin de définir la surface exacte d'achat. Côté financement, M. le Maire fait part aux élus d'entrevues avec la CAF et le Conseil Régional. Au niveau du Conseil Départemental, un dossier au titre du volet 2 du « *Pacte Finistère 2030* » a été déposé et est en bonne voie.

Projet de colombarium : Afin de faire face à une pénurie d'emplacements au colombarium, la Commune étudie la faisabilité d'implantation de cavurnes au cimetière. La Commission Aménagement va se pencher sur le sujet dans les semaines à venir.

Projet d'acquisition de tables de pique-nique et bancs extérieurs : Le Conseil Municipal étudie l'implantation de tables de pique-nique et de bancs à des endroits stratégiques permettant de créer des moments de convivialité.

AFFAIRES GENERALES

Présentation du bilan patrimonial énergie et eau 2021 de la Commune réalisé par l'Agence Locale de l'énergie et du climat du pays de Morlaix : M. Eric MINGANT, chargé de mission collectivités à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix (HEOL) est intervenu à la demande de M. le Maire pour présenter aux élus les grandes lignes du bilan patrimonial énergie et eau 2021 de la Commune.

Réforme de la publicité des actes : M. le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Par délibération, le conseil municipal décide d'opter pour la modalité de publicité des actes de la commune par affichage.

SIMIF - Passage à la solution Horizon Infinity proposée par JVS Mairistem : Le Conseil Municipal valide le passage à la version logiciel *Infinity* en remplacement de la version logiciel *Cloud* sans incidence financière pour la Commune. Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire et par ailleurs déléguée au SIMIF regrette néanmoins « *de devoir se passer de la disponibilité et du professionnalisme des techniciens qui officient actuellement au SIMIF et la manière de procéder des membres du bureau. Nous sommes malheureusement aujourd'hui contraints de délibérer en ce sens* ».

Campagne de recensement de la population 2023 : La prochaine campagne de recensement de la population se tiendra du 19 janvier au 18 février 2023. La fonction de coordonnateur communal sera assurée par Mme Sylviane BERNARD. Mme Laëtizia HERRY, de retour de son congé maternité officiera en qualité d'agent recenseur afin de collecter les informations auprès des foyers. Cette mission lui permettra de découvrir la commune. Au total, ce seront 2 à 3 agents recenseurs qui effectueront ce travail de collecte.

Elections Législatives : Organisation des scrutins : Les 2 tours des élections législatives se tiendront à la Maison Pour Tous le 12 et le 19 juin prochain de 8h00 à 18h00.

Jurés d'assises : Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu et ont été tirés au sort pour figurer sur la liste des jurés d'assises pour l'année 2023 : Madame Adèle COLLIOU, veuve POULIQUEN, Madame Laura GRALL et Madame Annie MUZELLEC, épouse DUGUÉ.

Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale durant l'été : Comme chaque année durant la période estivale, la Mairie et l'Agence Postale seront fermées le mercredi toute la journée et la permanence du samedi matin sera suspendue.

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

Révision des loyers communaux : Les loyers des logements communaux situés au 7 rue des Capucines, 1 rue Loeïz Ar Floc'h, 12 et 14 rue Notre Dame subiront une augmentation conforme à l'indice IRL des loyers de 1,61 % à compter du 1^{er} juillet 2022.

Solde de la participation à l'école Notre Dame de Bodilis : Le versement de la participation à l'école Notre Dame est évaluée à 96 000 € pour l'année scolaire 2021 – 2022, diminuée de la mise à disposition du Pôle Enfance pour 10 000 €. Le Conseil valide donc le versement de 56 000 € au titre du solde de la participation annuelle.

Aide à la pratique sportive : Afin que les enfants de la Commune puissent pratiquer une activité sportive sur leur territoire, le Conseil Municipal a décidé renouveler la participation au financement à hauteur de 50 % de l'acquisition des licences sportives. Cette participation concerne les jeunes de moins de 16 ans inscrits dans une association bodilisienne (*ou association fusionnée avec Plougar, Plougourvest et/ou Berven-Plouzévédé*) et faisant partie d'une famille ayant 3 enfants et plus de moins de 18 ans. Les familles concernées doivent remplir un imprimé en Mairie, et le présenter à l'association. La Mairie reversera cette participation directement aux clubs concernés

Versement du solde de la subvention au Centre de Loisirs : Compte tenu du tableau de répartition entre les 3 communes de Bodilis, Plougar et Plougourvest, il est décidé du versement de 6 547,43 € au titre du solde de la subvention annuelle, ce qui porte la participation financière annuelle de la collectivité à 16 547,43 €.

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 : Compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, le Conseil Municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal et les budgets annexes (*CCAS, Lotissement du Petit Bois et Grand Pré*) de la Commune de BODILIS, à compter du 1^{er} janvier 2023. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée.

Personnel Communal : Afin de pallier l'absence de Mme Laëtitia HERRY dès le 8 juillet prochain, Mme Amélie LE ROUX est recrutée en CDD à compter du 1^{er} juillet 2022 pour assurer l'accueil de la Mairie. Durant le mois de Juillet et pour permettre la continuité du service de proximité durant les congés, elle officiera à l'Agence Postale Communale tous les matins.

Renouvellement des contrats d'assurance de la collectivité : La société Consultassur va assister la collectivité dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation de ses contrats d'assurance. La date anniversaire étant 1^{er} janvier prochain.